

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

-----

**2012 SG 108** : Subvention et convention avec l'association Maison du film court (19e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison du film court, 10 passage de Flandres, 75019 Paris.

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission.

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association Maison du film court située 10 Passage de Flandre – 75019 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions au titre du cinéma.

Article 3 : M. Le Maire de Paris est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.